

termes que nous gagnerons. C'est en continuant à lutter par les moyens efficaces contre l'inflation que, comme Canadiens, comme citoyens, nous parviendrons à avoir un meilleur climat économique, une meilleure situation économique, au lieu d'essayer de trouver des solutions magiques à court terme et extrémistes, dont on ne connaît pas les conséquences.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

#### LE DÉCHARGEMENT DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES DANS LA RIVIÈRE NIAGARA

**M. Peter Lang (Kitchener):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il s'avère de plus en plus que la dioxine qui filtre dans la rivière Niagara est attribuable au fait que la société Hooker Chemical Company de l'État de New York décharge de la dioxine. Nous savons tous que la dioxine est l'une des substances chimiques les plus toxiques que l'on connaisse et, conscient des très graves effets que produit cette substance sur l'organisme, je voudrais que le ministre nous dise quelle mesure il songe à prendre pour remédier à la situation. A-t-il consulté ses collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Pêches et des Océans sur la possibilité d'interdire la pêche dans le lac Ontario?

**L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Les députés le savent, madame le Président, nous prenons la situation très, très au sérieux. Des fonctionnaires des États-Unis et du Canada se sont réunis hier et aujourd'hui pour évaluer les dangers que présente la situation pour la santé. Je crois que ma collègue de la Santé nationale et du Bien-être social sera très bientôt en mesure d'annoncer les résultats qu'auront eus ces rencontres.

Nous avons également fait connaître au gouvernement américain, lors de réunions entre des fonctionnaires de mon ministère et ceux des services américains compétents, notre souci d'examiner non seulement les origines possibles de la dioxine dans les Grands lacs, mais aussi les moyens de remédier à la situation. Des réunions se tiendront à nouveau à Washington et de nouveau à l'usine même de la Hooker Chemical Company d'ici quelques jours—la semaine prochaine je crois—afin d'examiner à fond la situation et de nous préparer à prendre les mesures pour y remédier, quelles qu'elles soient, si tant est qu'elles s'imposent.

\* \* \*

### LES COALITIONS

#### LE CARTEL DE L'URANIUM—LE PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION TENUE EN 1972

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je voudrais interroger le ministre de la Justice au sujet de son refus apparent de répondre à toute question concernant des faits qui auraient dû être portés à son intention au sujet

### Questions orales

des poursuites. Vendredi dernier, on a demandé au ministre quels conseils avait prodigués le juge Henry, qui était à l'époque directeur des enquêtes sur les coalitions. Le procès-verbal d'une réunion du cartel convoquée par le sénateur Jack Austin au nom du gouvernement du Canada indique clairement la teneur de cette opinion. Le ministre veut-il nous faire croire qu'il ignore tout de cette opinion et qu'il n'a aucune idée du rôle qu'a joué le sénateur Austin dans cette affaire? Dans ce cas, il compte vraiment un peu trop sur notre crédulité.

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai répondu à peu près une dizaine de fois à cette question. Une enquête à ce sujet a duré quatre ans. Tous ces faits ont été connus par les enquêteurs. Ceux-ci en sont venus à la conclusion, M. Bertrand en tête et les avocats qui travaillaient pour lui, qu'il fallait poursuivre six compagnies. C'est exactement ce que j'ai fait. Ils ont pu en discuter avec M. Austin, avec toutes les personnes mêlées à l'affaire. Ils ont eu accès à tous les documents qu'ils désiraient consulter. Ils ont tiré la conclusion que dans leur jugement les poursuites qui devaient être intentées devaient l'être contre les six compagnies qui ont pu à un certain moment essayer de fixer entre elles un prix, ce qui était défendu à l'intérieur du marché canadien. Le premier ministre a profité de nombreuses périodes de questions orales pour répondre qu'il faut faire la distinction entre un accord international entre des pays, et l'autre situation qui est interne, à savoir si les compagnies ont le droit, à l'intérieur du Canada, de discuter entre elles pour fixer les prix à l'intérieur du Canada. Cela était défendu et l'a toujours été, et c'est en vertu de cette loi-là que j'ai intenté des poursuites, c'est-à-dire que les six compagnies se seraient apparemment parlé, de façon à fixer les prix de l'uranium au Canada. Cela était contre la loi canadienne. L'opinion à laquelle se réfère l'honorable député a certainement été étudiée par M. Bertrand et les avocats qu'il a engagés et que j'ai moi-même retenus. Ils en sont venus à la conclusion que les poursuites devaient être intentées aux personnes contre lesquelles j'en ai pris moi-même.

● (1450)

[Traduction]

LA RAISON POUR LAQUELLE LE SÉNATEUR ET LES MINISTRES  
NE SONT PAS MENTIONNÉS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, cette affaire me paraît fort louche et je n'ai aucune hésitation à le dire devant le ministre et les membres du cabinet. Le ministre était lui-même membre de ce cabinet; à première vue, il y a donc conflit d'intérêts s'il est le seul à décider contre qui des poursuites seront intentées. En fait, tout permet de penser que le sénateur Austin ainsi que le sous-ministre et les ministres avec qui il travaillait ont été mêlés à cette affaire et que c'est donc une question politique. Je répète au ministre qu'il faut déterminer la responsabilité ministérielle...